



BARÈME GESTION LOCATIVE « HABITATION » & « BUREAU/COMMERCE/LOCAL »

Prix TTC / taux de TVA en vigueur : 20 %⁽¹⁾ - Barème applicable au 01/01/2019 – **AUTRES REGIONS**

LOCATION HABITATION	Honoraires TTC Part Bailleur	Honoraires TTC Part Locataire
Logement non meublé / meublé (y compris dans résidence étudiante) et annexes	selon article 5 de la Loi du 6 juillet 1989	
Honoraires d'entremise et négociation en vue de la location (2)	5 % TTC	
Honoraires d'organisation de la visite / constitution du dossier candidat / rédaction du bail (3)	12 € zone très tendue 10 € zone tendue 8 € zone non tendue	12 € zone très tendue 10 € zone tendue 8 € zone non tendue
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (3)	3 €	3 €
Autres locaux	hors Loi du 6 juillet 1989 - Montant par partie	
Honoraires : Honoraires fixes > + Honoraires variables (4)		130 € 8,00 %
Honoraires d'état des lieux		55 €

LOCATION BUREAU/COMMERCE/LOCAL	Honoraires HT et TTC par partie (Propriétaire et preneur)
Locaux commerciaux et professionnels	
Honoraires de rédaction d'actes	5 % HT (6 % TTC) Avec un minimum de : 400 € HT (480 € TTC) (2)
Honoraires variables de commercialisation	15 % HT (18 % TTC) (2)
Honoraires d'état des lieux :	
- réalisation par un officier ministériel	Coût de la prestation
- réalisation par l'agence	Vacation(s) horaire(s)

(1) Taux actuel de TVA de 20%, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale

(2) Prix calculé sur le loyer annuel hors taxes / hors charges

(3) Conformément au décret 2014-890 du 01/08/2014 (article 2), prix exprimé en € TTC par m2 de surface habitable (article R 111-2 du CCH)

(4) Prix exprimé cumulativement, l'honoraire variable est exprimé en % calculé sur le loyer annuel HT hors charges



BARÈME GESTION LOCATIVE

« HABITATION » & « BUREAU/COMMERCE/LOCAL »

Prix TTC / taux de TVA en vigueur : 20 %⁽¹⁾ - Barème applicable au 01/01/2019 – Ile de France

LOCATION HABITATION	Honoraires TTC Part Bailleur	Honoraires TTC Part Locataire
Logement non meublé / meublé (y compris dans résidence étudiante) et annexes	selon article 5 de la Loi du 6 juillet 1989	
Honoraires d'entremise et négociation en vue de la location (2)	6,50 % TTC	
Honoraires d'organisation de la visite / constitution du dossier candidat / rédaction du bail (3)	12 € zone très tendue 10 € zone tendue 8 € zone non tendue	12 € zone très tendue 10 € zone tendue 8 € zone non tendue
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (3)	3 €	3 €
Autres locaux	hors Loi du 6 juillet 1989 - Montant par partie	
Honoraires : Honoraires fixes > + Honoraires variables (4)		160,50 € 8,50 %
Honoraires d'état des lieux		55 €

LOCATION BUREAU/COMMERCE/LOCAL	Honoraires HT et TTC A la charge du preneur
Locaux commerciaux et professionnels	
Honoraires de rédaction d'actes	5 % HT (6 % TTC) Avec un minimum de : 500 € HT (600 € TTC) (2)
Honoraires variables de commercialisation	30 % HT (36 % TTC) (2)
Honoraires d'état des lieux :	
- réalisation par un officier ministériel	Coût de la prestation
- réalisation par l'agence	Vacation(s) horaire(s)

(1) Taux actuel de TVA de 20%, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale

(2) Prix calculé sur le loyer annuel hors taxes / hors charges

(3) Conformément au décret 2014-890 du 01/08/2014 (article 2), prix exprimé en € TTC par m2 de surface habitable (article R 111-2 du CCH)

(4) Prix exprimé cumulativement, l'honoraire variable est exprimé en % calculé sur le loyer annuel HT hors charges



BARÈME GESTION LOCATIVE

« HABITATION » & « BUREAU/COMMERCE/LOCAL »

Prix TTC / taux de TVA en vigueur : 20 %⁽¹⁾ - Barème applicable au 01/07/2019 – Paris

LOCATION HABITATION	Honoraires TTC Part Bailleur	Honoraires TTC Part Locataire
Logement non meublé / meublé (y compris dans résidence étudiante) et annexes	selon article 5 de la Loi du 6 juillet 1989	
Honoraires d'entremise et négociation en vue de la location (2)	10 % TTC	
Honoraires d'organisation de la visite / constitution du dossier candidat / rédaction du bail (3)	12 € zone très tendue 10 € zone tendue 8 € zone non tendue	12 € zone très tendue 10 € zone tendue 8 € zone non tendue
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (3)	3 €	3 €
Autres locaux	hors Loi du 6 juillet 1989 - Montant par partie	
Honoraires : Honoraires fixes > + Honoraires variables (4)		160,50 € 8,50 %
Honoraires d'état des lieux		55 €

LOCATION BUREAU/COMMERCE/LOCAL	Honoraires HT et TTC A la charge du preneur
Locaux commerciaux et professionnels	
Honoraires de rédaction d'actes	5 % HT (6 % TTC) Avec un minimum de : 500 € HT (600 € TTC) (2)
Honoraires variables de commercialisation	30 % HT (36 % TTC) (2)
Honoraires d'état des lieux :	
- réalisation par un officier ministériel	Coût de la prestation
- réalisation par l'agence	Vacation(s) horaire(s)

(1) Taux actuel de TVA de 20%, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale

(2) Prix calculé sur le loyer annuel hors taxes / hors charges

(3) Conformément au décret 2014-890 du 01/08/2014 (article 2), prix exprimé en € TTC par m2 de surface habitable (article R 111-2 du CCH)

(4) Prix exprimé cumulativement, l'honoraire variable est exprimé en % calculé sur le loyer annuel HT hors charges



HONORAIRES DE GÉRANCE

Tarifs HT et TTC applicables au 01/01/2019 en France - Taux de TVA en vigueur : 20 %.

GRANDS INVESTISSEURS PRIVÉS

HONORAIRE DE GESTION	ASSIETTE	TAUX OU MONTANT HT	TAUX OU MONTANT TTC
Logements et locaux accessoires			
> Honoraires de gestion courante immeuble entier	Sommes encaissées	6%	7,2%
> clôturation de compte et remise des dossiers	Forfait	1 500 €	1 800 €
> Honoraires de gestion courante lots isolés	Somme encaissées (Avec un minimum de 700 €)	8%	9,6%
> clôturation de compte et remise des dossiers	Forfait	200 €	240 €
> Honoraires occupation personnelle ou non remise en location	Forfait semestriel	100 €	120 €
HONORAIRES DE LOCATION			
Bail habitation vide ou meublée - code civil			
> Honoraires d'entremise et négociation en vue de la location	Loyer annuel HC / HT à la charge du bailleur	7%	8,4%
> Honoraires d'organisation de la visite / constitution du dossier candidat / rédaction du bail	Conformément à loi ALUR à partager par moitié entre bailleur et locataire	Zone très tendue 20€ HT 24€ TTC / m ² Zone tendue 16,67€ HT 20€ TTC / m ² Zone non tendue 13,33€ HT 16€ TTC/m ²	
> Etat des lieux habitation vide	Surface habitable pour l'entrée à partager par moitié entre le bailleur et le locataire (Loi ALUR)	5 € / m ²	6 € / m ²
Bail commercial ou professionnel			
> Honoraires de location baux précaires	Loyer triennal HC / HT à la charge du preneur	10%	12%
> Honoraires de location des baux 3 / 6 / 9 ans	Minimum	800 €	960 €
HONORAIRES ET PRESTATIONS ANNEXES			
Honoraires de rédaction d'actes			
> Bail code civil	Loyer annuel HC / HT à la charge du preneur Minimum	3% 500 €	3,6% 600 €
> Renouvellement - Avenant	Loyer annuel HC / HT à partager par moitié Minimum	5 % 500 €	6 % 600 €
> Bail commercial et bail professionnel initial	Loyer annuel HC / HT à la charge du preneur Minimum	3% 800 €	3,6% 960 €
> Renouvellement ou avenant	Loyer annuel HC/HT à la charge du preneur Minimum	5% 800 €	6% 960 €
> Renouvellement avec dé plafonnement du loyer de plus de 10%	Différentiel de loyer sur période triennale à la charge du bailleur	10%	12%
> Cession de baux et fonds de commerce	Forfait à la charge du cédant	800 €	960 €
> Bail parking	Forfait	250 €	300 €
Honoraires sur travaux			
> Suivi des travaux hors entretien courant sans architecte	Montant HT des travaux réalisés Minimum	6 % 300 €	7,2 % 360 €
> Suivi des travaux hors entretien courant avec architecte	Montant HT des travaux réalisés	1,5 %	1,8 %
> Suivi des autres travaux supérieurs à 5 000 € HT	Montant HT des travaux réalisés	1,5 %	1,8 %
Honoraires divers			
> Demande de subvention ANAH	Forfait	1 500 €	1 800 €
> Demande d'emprunt	Forfait	600 €	720 €
> Aide à la Déclaration Revenus Fonciers/IFI			
Lots isolés	Forfait annuel par type d'impôt	120 €	144 €
Immeubles entiers	Forfait annuel par type d'impôt	350 €	420 €
> Déclaration TVA			
Lots isolés	Forfait annuel	400 €	480 €
Immeubles entiers	Forfait annuel	600 €	720 €
> CVAE	Forfait annuel	500 €	600 €
> Frais de timbres et de bureau par lot principal	Forfait trimestriel	10 €	12 €
> Commande des diagnostics obligatoires et suivi	Forfait par commande	55 €	66 €
> Vacation horaire AG, Expertise, conciliation...	Forfait heure	120 €	144 €
> Embauche/licenciement/mise à la retraite gardien	Forfait	500 €	600 €
> Suivi remplacement contrat gardien	Forfait par remplacement	150 €	180 €
> Forfait archivage	Forfait annuel par lot principal	5 €	6 €
> Forfait retour archive mandat vivant	Forfait	20 €	24 €
> Forfait retour archive mandat clos	Forfait	50 €	60 €

GÉRER

RICHARDIERE SAS au capital de 31 955 000 € - Siège Social : 19, rue de Vienne - TSA 90033 - 75801 PARIS Cedex 08 - SIREN 682 009 121 - RCS Paris APE 8110Z - carte professionnelle n°CPI 7501 2016 000 005 879 délivrée par la CCI Paris Ile de France - Garanties Financières CGEC « Socamab », 16, rue Hoche, Tour Kupka B - TSA 39999, 92919 LA DEFENSE CEDEX - Courtier en assurances immatriculé à l'ORIAS n°11061083. Médiateur de la consommation : MEDIATION – VIVONS MIEUX ENSEMBLE - 465 avenue de la Libération 54 000 NANCY. www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr



BARÈME DES HONORAIRES TRANSACTION

#1 – Mandats exclusifs	
0 à 50 000 €	5 000€
50 001 € à 100 000 €	9%
100 001 € à 200 000 €	6%
200 001 € à 400 000 €	5%
400 001 € à 600 000 €	4%
600 001 € à 800 000 €	3%
Plus de 800 001 €	2%
Stationnements	3 000€
Résidences Services	12% TTC

#1 – Mandats simples	
0 à 50 000 €	5 000€
50 001 € à 100 000 €	9,50%
100 001 € à 200 000 €	6,50%
200 001 € à 400 000 €	5,50%
400 001 € à 600 000 €	4,50%
600 001 € à 800 000 €	3,50%
Plus de 800 001 €	2,50%
Stationnements	3 000€
Résidences Services	12% TTC

Les agences concernées par le barème #1

Toutes les agences Nexity Paris
Nexity Boulogne
Nexity Bourg La Reine
Nexity Montrouge
Nexity Paris Bureaux Commerces

Valeur à partir du 01/01/2019. Honoraires de négociation, à la charge du Vendeur portant sur des immeubles à usage commercial ou d'habitation et sur les terrains à bâtir (TVA à 20% comprise.)

Honoraires calculés à partir du prix principal (prix net vendeur auquel s'ajoute le montant des honoraires charge vendeur).

Barème additionnel par tranches cumulatives.

VENDRE

www.nexity.fr



BARÈME DES HONORAIRES TRANSACTION

#2 – Mandats exclusifs		#2 – Mandats simples	
0 à 50 000 €	5 000€	0 à 50 000 €	5 000€
50 001 € à 100 000 €	9%	50 001 € à 100 000 €	9,50%
100 001 € à 150 000 €	6,50%	100 001 € à 150 000 €	7%
150 001 € à 200 000 €	5%	150 001 € à 200 000 €	5,50%
200 001 € à 400 000 €	3,50%	200 001 € à 400 000 €	4%
Plus de 400 001 €	3%	Plus de 400 001 €	3,50%
Stationnements	3 000€	Stationnements	3 000€
Résidences Services	12% TTC	Résidences Services	12% TTC

Les agences concernées par le barème #2

Sud Ouest :

Nexity Agen
Nexity Angoulême
Nexity Arcachon
Nexity Bayonne
Nexity Bordeaux
Nexity Brive
Nexity Colomiers
Nexity Dax
Nexity Guéret
Nexity Saint Martin De Ré
Nexity La Rochelle
Nexity Libourne
Nexity Limoges
Nexity Mérignac
Nexity Pau
Nexity Royan
Nexity Saint Palais
Nexity Talence
Nexity Toulouse
Nexity Tulle

MEDITERRANEE :

Nexity Aix En Provence
Nexity Alès
Nexity Avignon
Nexity Cagnes sur Mer
Nexity Cannes
Nexity Digne Les Bains
Nexity La Grande Motte
Nexity La Fare les Oliviers
Nexity La Foux d'Allos
Nexity Marseille
Nexity Montpellier
Nexity Nice
Nexity Nîmes
Nexity Orange
Nexity Pelissanne
Nexity Saint Aygulf
Nexity Saint Raphael
Nexity Saint Tropez
Nexity Salon De Provence
Nexity Sète
Nexity Sisteron

Valeur à partir du 01/01/2019. Honoraires de négociation, à la charge du Vendeur portant sur des immeubles à usage commercial ou d'habitation et sur les terrains à bâtir (TVA à 20% comprise.)

Honoraires calculés à partir du prix principal (prix net vendeur auquel s'ajoute le montant des honoraires charge vendeur).

Barème additionnel par tranches cumulatives.

VENDRE

www.nexity.fr

NEXITY LAMY - Société par actions simplifiée au capital de 219 388 000 euros - Siège Social : 19 rue de Vienne - TSA 10034 - 75801 PARIS Cedex 08 - SIREN 487 530 099 RCS PARIS. APE 6832A. Carte professionnelle N°CPI 7501 2015 000 001 224 délivrée par la CCI de Paris Ile de France le 02/10/2018 et portant sur les activités de Transaction sur immeubles et fonds de commerce, Gestion immobilière, Prestations touristiques et Syndic de copropriété -Garanties Financières : Compagnie Européenne de Garanties et Cautions "SOCAMAB" : 16 rue Hoche, Tour Kupka B – TSA 39999, 92919 La Défense Cedex. Décembre 2018



BARÈME DES HONORAIRES TRANSACTION

#3 – Mandats exclusifs		#3 – Mandats simples	
0 à 50 000 €	5 000€	0 à 50 000 €	5 000€
50 001 € à 100 000 €	6,50%	50 001 € à 100 000 €	7%
100 001 € à 150 000 €	4,50%	100 001 € à 150 000 €	5%
150 001 € à 200 000 €	4%	150 001 € à 200 000 €	4,50%
200 001 € à 400 000 €	3,50%	200 001 € à 400 000 €	4%
Plus de 400 001 €	3%	Plus de 400 001 €	3,50%
Stationnements	2 500€	Stationnements	2 500€
Résidences Services	12% TTC	Résidences Services	12% TTC

Les agences concernées par le barème #3

IDF :	ACE:	NORD OUEST :
Nexity Auxerre	Nexity Aix Les Bains	Nexity Angers
Nexity Bois Colombes	Nexity Annecy	Nexity Bernay
Nexity Brunoy	Nexity Avoriaz	Nexity Cabourg
Nexity Cergy	Nexity Chambéry	Nexity Cherbourg
Nexity Chantilly	Nexity Chamonix	Nexity Concarneau
Nexity Clichy	Nexity Clermont-Ferrand	Nexity Dieppe
Nexity Compiègne	Nexity Courchevel	Nexity La Roche sur Yon
Nexity Creil	Nexity Grenoble	Nexity Le Mans
Nexity Créteil	Nexity Issoire	Nexity Lille
Nexity Franconville	Nexity Les Deux Alpes	Nexity Montargis
Nexity Le Chesnay	Nexity Lyon	Nexity Nantes
Nexity Le Pré Saint Gervais	Nexity Meylan	Nexity Orléans
Nexity Livry Gargan	Nexity Moutiers	Nexity Quimper
Nexity Longjumeau	Nexity Thonon Les Bains	Nexity Rennes
Nexity Melun	Nexity Vichy	Nexity Rouen
Nexity Montigny Le Bretonneux	Nexity Villard De Lans	Nexity Sables d'Olonne
Nexity Nogent sur Marne	Nexity Villefranche Sur Saône	Nexity St Valéry en Caux
Nexity Poissy	Nexity Voiron	Nexity Tours
Nexity Rosny Sous-Bois	Nexity 3 Vallées	Nexity Valenciennes
Nexity Saint Clément	Nexity Belfort Montbéliard	Nexity Vannes
Nexity Saint Michel Sur Orge	Nexity Besançon	Nexity Villers Sur Mer
Nexity Val d'Europe	Nexity Chalon sur Saône	Nexity Yvetot
Nexity Versailles	Nexity Dijon	Nexity Colmar
Nexity Vincennes	Nexity Dole	Nexity Haguenau
	Nexity Lons Le Saunier	Nexity Metz
	Nexity Morez	Nexity Mulhouse
	Nexity Vesoul	Nexity Nancy
		Nexity Obernai
		Nexity Reims
		Nexity Sélestat
		Nexity Strasbourg

Valeur à partir du 01/01/2019. Honoraires de négociation, à la charge du Vendeur portant sur des immeubles à usage commercial ou d'habitation et sur les terrains à bâtir (TVA à 20% comprise.)

Honoraires calculés à partir du prix principal (prix net vendeur auquel s'ajoute le montant des honoraires charge vendeur).

Barème additionnel par tranches cumulatives.

VENDEUR

www.nexity.fr

NEXITY LAMY - Société par actions simplifiée au capital de 219 388 000 euros - Siège Social : 19 rue de Vienne - TSA 10034 - 75801 PARIS Cedex 08 - SIREN 487 530 099 RCS PARIS. APE 6832A. Carte professionnelle N°CPI 7501 2015 000 001 224 délivrée par la CCI de Paris Île de France le 02/10/2018 et portant sur les activités de Transaction sur immeubles et fonds de commerce, Gestion immobilière, Prestations touristiques et Syndic de copropriété -Garanties Financières : Compagnie Européenne de Garanties et Cautions "SOCAMAB" : 16 rue Hoche, Tour Kupka B – TSA 39999, 92919 La Défense Cedex. Décembre 2018



GRANDS INVESTISSEURS PRIVÉS

BARÈME DES HONORAIRES TRANSACTION

Honoraires de négociation à la charge du Vendeur portant sur des immeubles à usage commercial ou d'habitation et sur les terrains à bâtir (TVA à 20% comprise.)

Montant de la vente	Honoraires TTC
de 0 à 50 000 €	11 %
de 50 001 à 100 000 €	9 %
de 100 001 à 150 000 €	8 %
de 150 001 à 200 000 €	7 %
de 200 001 à 400 000 €	6 %
plus de 400 001 €	5 %
Résidences Services	12 %

VALEUR A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2019. Honoraires calculés à partir du prix principal (prix net vendeur auquel s'ajoute le montant des honoraires charge vendeur).

BAREME ADDITIONNEL PAR TRANCHES CUMULATIVES

VENDRE